ART. 52 BIS N° **7408**

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N º 7408

présenté par M. Causse

à l'amendement n° 5026 de Mme Luquet

ARTICLE 52 BIS

Substituer à l'alinéa 11 les cinq alinéas suivants :

- « III. En conséquence, substituer à l'alinéa 6 les quatre alinéas suivants :
- « Les 4° et 5° sont abrogés. »
- « II. L'article L. 151-6 du même code, dans sa rédaction résultant de l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale, est ainsi modifié :
- « 1° Les mots « et artisanal » sont remplacés par les mots « , artisanal et logistique ».
- « 2° Après le mot : « commerciaux », sont insérés les mots : « et logistiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement porte des modifications de coordination à l'amendement 5026, qui modifie le dispositif prévu pour l'adaptation du DAAC. Le sous-amendement supprime des paragraphes devenus redondants et insère des dispositions de coordination à l'article qui porte sur les OAP du PLU.